

DELIBERATION

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 DECEMBRE 2021

Nombre de Conseillers : 45
En exercice : 45
Présents : 33
Pouvoirs : 6
Votants : 39

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 09/12/2021

Le 16 Décembre 2021, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX à la salle des Fêtes, Boulevard des Combattants à Trévoux.

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Marcel BABAD, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Carole BONTEMPS-HESDIN, Laëtitia BORDELIER, Valérie BOYER, Jean-François CHANTELOUBE, Armand CHAUMONT, Jacques CORMORECHE, Anne-Marie DEGUEURCE, Nicole DUGELAY, Jean-Jacques DUMONT, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Brigitte KLEIN, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Corinne MARTIN GAJAC, Michèle NUGUET, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Bernard REY, Pierre ROSET, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS, Catherine VIGNON.

Absents excusés : Cécile BAUDOUX (Pouvoir Marc PECHOUX), Ingrid BESSON (Pouvoir Armand CHAUMONT), Fabien BIHLER (Pouvoir Stéphane BERTHOMIEU), Emmanuelle CARGNELLI (Pouvoir Bernard REY), Patrick CHARRONDIERE, Carole DEMANGE (Pouvoir Gérard PORRETTI), Daniel DOMPOINT (Pouvoir Yves DUMOULIN), Bernard GRISON, Amina LEGHNIDER, Patrick NABETH, Stéphanie PALLIER, Delphine PICHOURON.

Secrétaire de séance : Jacques CORMORECHE.

OBJET : TECHNIQUE – Arrêt de Bus Formans – Acquisition d'une parcelle

M. Richard SIMMINI, Vice-Président en charge des mobilités durables, rappelle que la Communauté de communes a procédé en 2018 à la mise en accessibilité de l'arrêt de bus situé allée du Formans à Trévoux. Le quai ainsi aménagé empiète sur des terrains privés, aussi il convient de régulariser.

La parcelle concernée est la suivante :

Parcelle indiquée A1 pour 29 m² sur le plan de division annexé, issue de la division de la parcelle AB 856 propriété de la SCI Les Colettes représentée par M. BUATHIER.

M. BUATHIER a donné son accord pour vendre cette parcelle à la communauté de communes Dombes Saône Vallée à l'euro symbolique.

L'ensemble des frais relatifs à ces acquisitions sera pris en charge par la Communauté de communes Dombes Saône Vallée.

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 02/12/2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** l'acquisition partielle de la parcelle AB 856 située sur la commune de Trévoux pour une surface de 29 m² à l'euro symbolique ;
- ✓ **DE DIRE** que la Communauté de communes rendra à sa charge tous les frais annexes nécessaires à ces acquisitions ;
- ✓ **D'AUTORISER** le Président ou son Représentant à signer tout acte se rapportant à ces acquisitions ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits pour ces acquisitions sont inscrits en dépenses au BP 2021.

